

## *Procès-Verbal*

### **RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Mercredi 2 Mars 2022 à 19 h 00**

**Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité**

**Etaient présents** : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

**Etaient excusées** :

Mme Jacqueline BOSSIS, **de Legé**, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,

M. Thierry GRASSINEAU, **de Legé**, qui donne pouvoir à Mme Laurence DELAVALD

M. Antoine MICHAUD, **de Machecoul – Saint-Même**,

Mme Anne POTIRON, **de Paulx**, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER

Mme Flore GOUON, **de Touvois**, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

**ARRIVEE** de Mmes PELTIER Laëticia et REMOND Marie-Noëlle à 19 h 10 après l'approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021.

**Assistaient également à la réunion** : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, *Responsable du service Comptabilité*.

***Secrétaire de séance*** : M. Yves BATARD

## I – AFFAIRES GENERALES

### Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2021

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 transmis avec la convocation.

↳ **Décision** : Adopté à l'unanimité moins une Abstention.

### Délibération pour la cession de l'ancien centre de secours de Paulx

A la demande de la Commune de Paulx, la CC SRA doit délibérer pour acter la cession de l'ancien centre de secours de Paulx et recevoir une compensation financière de 10 000 euros net vendeur.

La vente du bien à un porteur de projet est prévue pour 69 000 euros net vendeur.

↳ **Le conseil communautaire prend acte de la cession de ce bâtiment construit sur un terrain appartenant à la Commune de Paulx et qui ne figure pas dans l'inventaire des biens de la Communauté de communes. Cette transaction ne fait donc pas l'objet d'une délibération.**

## II – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

### FINANCES

#### Débat d'orientations budgétaires 2022

Selon la réglementation en vigueur et notamment l'article L.2313 du CGCT complété par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée et permet de déterminer les principaux éléments du projet de budget de l'année à venir. Il s'agit d'évoquer les données majeures qui influenceront sur les inscriptions ou l'équilibrage du budget, tant au niveau national que local, mais aussi les projets en cours et ceux à venir. Ce débat représente une opportunité essentielle afin de discuter des principales orientations de l'année à venir mais aussi en se projetant dans un cadre pluriannuel.

Enfin, le débat et le rapport d'orientations budgétaires n'ont pas de caractère décisionnel (pas soumis au vote). Toutefois, le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

*Le rapport d'orientations budgétaires 2022/Analyse financière a été transmis aux élus avec la convocation.*

M. Jean Michel SCHMITT Consultant Finances Locales se charge de rappeler les orientations définies dans la loi de Finances et qui impactera les finances du bloc communal. Il présente les résultats de l'exercice 2021 et la prospective financière 2022 permettant aux élus d'échanger sur les capacités d'investissement 2022 et les décisions à prendre en matière de financement des services.

#### *Présentation :*

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 9 % entre 2020 et 2021, les recelles réelles ont progressé seulement de 2,8 % hors excédent des budgets annexes.

Le fonds de roulement s'élève à 5 115 K€ à la clôture de l'exercice 2021. La dette est faible : moins d'une année pour la rembourser.

Une inflation des dépenses de fonctionnement est constatée notamment dans les services voirie et déchets, la mise en place de contrat de prestations et une provision de 300 K€ pour la ZAC de la Boucardière. Les charges de personnel ont baissé suite à des départs non remplacés dans l'année.

En matière de fiscalité, les rôles supplémentaires ont permis l'encaissement de 200 000 € supplémentaires (régularisations 2017/2020) aux prévisions budgétaires en 2021. Apparaissent également le produit de la GEMAOI (80 K€) et des recettes ponctuelles en lien avec des programmes en cours (Projet Culturel de Territoire/ charte forestière) et la neutralisation d'une partie des dépenses du centre de vaccination.

Le résultat 2021 présente un excédent de presque 250 K€.

<b>2021</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	13 074 622,28
RECETTES	13 322 939,56
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>248 317,28</b>
RESULTAT n-1 (002)	4 990 054,76
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>5 238 372,04</b> ←

<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	1 126 651,63
RECETTES	897 256,18
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>-229 395,45</b>
RESULTAT n-1 (001)	106 502,24
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>-122 893,21</b> ←

<b>RESULTAT CLOTURE</b>	<b>5 115 478,83</b>
-------------------------	---------------------

<b>RESTES A REALISER</b>	<b>329 036,41</b> ←
--------------------------	---------------------

<b>RESULTAT AVEC RESTES A REALISER</b>	<b>5 444 515,24</b>
--	---------------------

Suite à l'analyse des résultats 2021 et de la structuration des charges, M. SCHMITT présente, dans le cadre de l'analyse prospective 2022-2025, deux simulations :

- Le scénario 1 dit « au fil de l'eau » avec des charges de fonctionnement maintenues, une pression stable sur les taxes foncières et la Cotisation Foncière des Entreprises, une évolution du coefficient de TASCOM, le maintien de la taxe GEMAPI en 2022 à 80 K€ -étant rappelé que cette taxe doit aussi financer les travaux liés à la gestion des risques d'inondation-, le maintien du Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 12,84 %, sans remboursement des prestations par les communes du service espaces verts. Ce scénario n'est pas réalisable : le fonds de roulement de 5 115 K€ servirait principalement à financer une partie importante des dépenses de fonctionnement et de l'investissement et s'élèverait donc à 2 875 K€ dès 2022.
- Le scénario 2 est établi sur la base de la « baisse des charges de fonctionnement » (-300 K€), maintien des charges de personnel, augmentation du produit de la Taxe GEMAPI (120 K€ en 2022 puis 160 K€ en 2023), augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (une augmentation de 5 % en 2022 assurerait un gain de 105 K€), le remboursement, par les communes, des prestations du service Espaces Verts (25 % en 2022 du coût du service permettant un gain de 140 K€)

Il est rappelé que les bases vont progresser de 3,4 % cette année.

Les charges annoncées pour 2022 ne seront pas en baisse que ce soit pour le fonctionnement général, les charges de personnel (de nouveaux postes intégrés) et la nécessité d'inscrire une nouvelle provision de 300 K€ pour le dossier Boucardière.

Une discussion s'engage alors sur la nécessité d'augmenter le produit de la GEMAPI, considérant que les concitoyens ne comprendraient pas que les risques d'inondations, compte tenu de l'évolution du climat, ne soient pas pris en compte par les élus.

En ce qui concerne l'évolution de la TEOM, et avant le passage envisagé à la redevance incitative dans le cadre de l'étude en cours, des élus font part de leurs réticences, face à l'évocation d'une augmentation de 15 % dès 2022, afin de combler le déficit annuel du service d'environ 400 000 €.

En effet, ces derniers indiquent que la situation économique liée à l'augmentation du coût des matières premières, des fluides, de l'inflation constatée depuis le début de l'année 2022 impacte déjà durement les ménages aux plus faibles revenus. La situation internationale liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie va également impacter la situation économique sur le long terme.

Il semble donc inopportun à certains élus d'augmenter en même temps très fortement la TEOM et le produit attendu de taxe GEMAPI. Un travail sur les charges semble nécessaire afin de limiter leur augmentation en recentrant les interventions de la communauté de communes sur ses compétences et en l'absence de maîtrise du coût de certains contrats renouvelés en cours d'année (traitement des ordures ménagères, évacuation des flux déchetterie, des points d'apport volontaire...).

La commission Finances – RH va travailler sur le projet de budget primitif en intégrant cette dimension et émettra des propositions sur ces bases.

Le tableau prévisionnel du plan pluriannuel d'investissements est également porté à la connaissance des élus. L'ensemble des programmes recensés devra faire l'objet d'un chiffrage et les modalités financements seront à préciser.

Budget Général	Programmes Investissement	2022	2023	2024	2025
<b>20-Immos incorporelles</b>	Logiciel Réseau bibliothèques	55 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €
	Logiciels métiers (SEGILOG/R'ADS/Licences)	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Travaux GEMAPI - SAH	134 000,00 €	134 000,00 €	134 000,00 €	134 000,00 €
	Frais d'insertion marchés	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
	<i>sous-total</i>	<b>219 000,00 €</b>	<b>174 000,00 €</b>	<b>164 000,00 €</b>	<b>159 000,00 €</b>
<b>21-Immos. Corporelles</b>	Appareil pour le SIG	10 000,00 €			
	Matériel informatique	10 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Mobilier/matériel - Piscines	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	12 000,00 €
	Achat télescopique quai de transfert	80 000,00 €			
	Achat télescopique déchetterie de Legé	80 000,00 €			
	Achat camion BOM (bi-compartmentée)		200 000,00 €		
	Achat bacs roulants		120 000,00 €	120 000,00 €	30 000,00 €
	Matériel EV	10 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
	Installation/Renouvellement PI	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
	<i>sous-total</i>	<b>280 000,00 €</b>	<b>446 000,00 €</b>	<b>246 000,00 €</b>	<b>138 000,00 €</b>
<b>23-Immos en cours</b>	Travaux chauffage piscines (MSM + L)	669 000,00 €	- €	- €	- €
	Travaux chauffage salle du conseil	40 000,00 €			
	Travaux toiture école de musique/piscine legé	50 000,00 €			
	Travaux recyclerie Corcoué	50 000,00 €			
	Mise aux normes bâtiments SRA	50 000,00 €			
	Travaux voirie - programme annuel	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
	Déchetterie MOE MSM		250 000,00 €		
	Achat foncier Dechetterie Machecoul	100 000,00 €			
	Déchetterie Machecoul	50 000,00 €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	
	Déchetterie St Mars de coutais	15 000,00 €			
	Déchetterie Legé	480 000,00 €			
	Foncier/étude Gendarmerie de Machecoul	100 000,00 €	25 000,00 €		
	Travaux Gendarmerie Machecoul			3 000 000,00 €	
	Foncier/étude Gendarmerie de Legé		125 000,00 €		1 600 000,00 €
	<i>sous-total</i>	<b>1 904 000,00 €</b>	<b>2 300 000,00 €</b>	<b>4 900 000,00 €</b>	<b>1 900 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 403 000,00 €</b>	<b>2 920 000,00 €</b>	<b>5 310 000,00 €</b>	<b>2 197 000,00 €</b>
OIC et Zias	Programmes Investissement	2022	2023	2024	2025
ZIA	Extension de zones (St Mars de coutais, La Marne)	- €	1 200 000,00 €	700 000,00 €	- €
ZIA	Etude environnementale et MO Extension de st Mars de Coutais et la N	50 000,00 €			
OIC	Travaux distillerie des initiatives	600 000,00 €	600 000,00 €	- €	- €
ZIA 4	Déviation Machecoul travaux	400 000,00 €	600 000,00 €	- €	- €
ZIA	Zac de la boucardière (provision)	300 000,00 €	- €	- €	- €
	<i>sous-total</i>	<b>1 350 000,00 €</b>	<b>2 400 000,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 753 000,00 €</b>	<b>5 320 000,00 €</b>	<b>6 010 000,00 €</b>	<b>2 197 000,00 €</b>

Est également présenté le rapport égalité Hommes/Femmes (situation au 31.12.2021). Ce dernier suscite des réactions quant à la disparité des salaires constatées (écart de 17 % entre hommes et femmes). Il est demandé qu'un état comparatif soit établi, à l'avenir, sur plusieurs années afin de mesurer l'évolution éventuelle de la situation. Concernant le Régime indemnitaire (RIFSEEP), il est évoqué l'instauration de la CIA -partie variable du régime indemnitaire- de manière à valoriser les agents qui s'investissent... Il est rappelé que cette partie avait été portée à 0 dans la délibération instaurant le régime indemnitaire des agents, sur avis des représentants du personnel siégeant au Comité Technique. (crainte d'un traitement inégalitaire). Certains élus souhaitent que cela fasse l'objet de nouvelles discussions.

*Il est demandé à l'assemblée délibérante de PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport d'orientations Budgétaires 2022.*

↳ **Décision : Le Conseil communautaire prend acte des différents documents présentés**

↳ Subventions 2022 : demande d'avance pour les Ecoles de musique de Legé et Machecoul - Saint Môme

En tant qu'associations devant faire face à leur obligation « d'employeur », deux associations du territoire demandent le versement d'une avance sur subvention 2022.

Sur proposition du Bureau communautaire du 23 février 2022, le montant des avances à verser dès mars s'établit comme suit :

EMACAL – Legé : 7 500 € (subvention totale proposée : 25 000 €)

Ecole de musique de Machecoul – Saint-Môme : 13 000 € (subvention totale proposée 39 100 €)

*Il est proposé au conseil communautaire d'en approuver le versement.*

↳ **Décision : Proposition adoptée à l'unanimité pour permettre à ces associations d'assurer le règlement des charges sociales, comme les années précédentes**

## RESSOURCES HUMAINES

↳ Poste de chargée de projet PCAET/PLPD : modification de la délibération du 24 février 2021

Par délibération du 24 février 2021, le Conseil Communautaire, a décidé la création d'un poste non permanent à temps complet de chargé.e « PCAET / PLPD » - catégorie A (filiale administrative) - dans le cadre d'un contrat de projet pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024.

Sur proposition du Bureau, la rémunération de l'agent sera fixée en référence au grade d'attaché au 1<sup>er</sup> échelon (IB 444– IM 390) et suivra l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.

*Il est demandé au conseil communautaire de valider la proposition de rémunération.*

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité**

↳ Poste de Directeur des Services techniques

Il est nécessaire de créer le grade d'ingénieur principal à temps complet pour permettre la nomination du nouveau Directeur des services techniques.

*Sur proposition du Bureau, il est demandé au conseil communautaire de créer le grade d'ingénieur principal.*

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité**

↳ Création d'un poste permanent – catégorie B

Un agent communautaire a réussi le concours de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe. Il est proposé de créer ce nouveau poste permanent à temps complet avant nomination de l'agent.

Il est demandé au conseil communautaire de créer un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité**

Suite à ces décisions, le tableau des effectifs sera actualisé.

#### 📁 Création de postes non permanents

##### 1) *Chargé.e de projet Convention Territoriale Globale (CTG)*

Afin de répondre aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales et permettre la signature de contrats (ex Contrats Enfance Jeunesse), il convient de recruter un agent qui aura pour mission de préparer la future convention à établir avec les services de la CAF – poste de chargé.e de projet pour un an à temps complet. (*Possibilité d'obtenir une aide forfaitaire de 22 000 euros pour la durée du contrat*)

**Observations** : Des élus font part de leur crainte quant à la pérennisation des postes de coordinateur existant déjà dans certaines communes, si les financements par la CAF ne sont pas maintenus dans les conditions actuelles.

Il est rappelé la nécessité d'établir, par la CCSRA pour l'ensemble du territoire, la convention qui permettra à l'ensemble des communes de percevoir les fonds jusqu'ici versés par le biais des Contrats Enfance Jeunesse qui prennent fin en 2022. Ils seront réintégrés dans la CTG sous forme de « bonus territoire ».

Les missions confiées au chargé de projet ainsi recruté seront à préciser, le champ d'actions étant élargi (handicap, logement, droit accès au numérique...). Il est précisé que ces versements s'effectueront désormais dans l'année en cours (et non l'année N+1). De même, dans le cas où le service est confié à des associations, celles-ci percevront directement les sommes dues, les communes n'ayant plus à effectuer le reversement. Les élus rappellent leur souhait que les actions menées auprès des jeunes et des enfants le restent à l'échelle communale. La CCSRA et les communes seront signataires de cette convention avec la CAF.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité**

##### 2) *Volontaire Territorial en Administration (VTA)*

Dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs, le bureau communautaire propose la création d'un poste de Volontaire Territorial d'Administration (jeune de 18 à 30 ans niveau bac + 2 minimum – durée de contrat de 12 à 18 mois et minimum 75 % d'un TC). Ce poste relatif à une mission d'ingénierie sera créé pour 18 mois. (*Possibilité d'obtenir une Aide forfaitaire de 15 000 euros pour la durée du contrat suivant décision du préfet*)

**Observations** : Ce poste avait été évoqué dans le cadre de la signature de l'Opération de Revitalisation des Territoires pour s'occuper des centres bourgs autres que Machecoul – Saint-Même et Legé, dans l'éventualité où les communes concernées rejoignent effectivement l'ORT.

↳ **Décision : la création du poste est validée à l'unanimité, dans son principe. Elle ne sera toutefois effective qu'à la condition que toutes les communes intègrent l'ORT.**

#### 📁 Création de postes temporaires et saisonniers

Comme chaque saison, il est proposé de renforcer les équipes pendant certaines périodes afin d'assurer le bon fonctionnement des services et équipements communautaires.

#### **Postes temporaires**

**Service ordures ménagères** (actuellement : 1 poste permanent non pourvu et 1 départ en retraite début février – Temps Complet)

- A créer : 2 postes d'adjoints techniques à TC - du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022

**Service déchetterie** (actuellement : 1 poste permanent à Temps Non Complet non pourvu )

- A créer : 1 poste d'adjoint technique à TNC -17,50 H/semaine – du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022

## Postes saisonniers

### Piscine le Château d'O – Legé, sont à créer :

- 1 poste d'Educateur des APS à TC du 11 avril au 21 octobre 2022
- 1 poste d'Opérateur des APS à TC du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022
- 2 Adjoints techniques (Accueil/entretien) à TNC soit 30 H/semaine du 7 juillet au 31 Août et 28 H/semaine du 11 avril au 6 juillet 2022 et du 1<sup>er</sup> sept au 21 octobre 2022

### Espace Aquatique l'Océane – Machecoul – Saint-Même, sont à créer :


- 1 poste d'Educateur des APS à TC du 14 mars au 31 octobre 2022
- 1 poste d'Opérateur des APS à TC du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022
- 2 Adjoints techniques à TC (Accueil/entretien) renfort pour 6 mois du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la création de ces postes temporaires et saisonniers.

↳ **Décision : Les propositions sont adoptées à l'unanimité**

## III – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### Bilan sur les cessions – acquisitions en 2021

 <b>ZIA : CESSIONS ET ACQUISITIONS 2021 REALISEES</b>						
DATE	ZONES D'ACTIVITES	ENTREPRISE	ASSISE FONCIERE EN M <sup>2</sup>	ACQUISITION DE LA CCSRA	CESSION DE LA CCSRA HORS TAXES	DELIBERATIONS
08/03/2021	LA MARNE	BARDOUL - SCI VLNCO	1045		18 810,00	20191120_155_3.2.1
15/03/2021	LEGE NORD	SCI MSRE - ROCHETEAU TRAVAUX AGRICOLES	4200		63 000,00	20200923_129_3.1.1
29/03/2021	LA MARNE	LADIN - SCI MAELISSA	1250		27 080,00	20200226_050_3.2.1
29/03/2021	ST MARS DE COUTAIS	PIVETEAU - CRPIMMO	1889		37 780,00	20200923_129_3.1.1
06/05/2021	LEGE NORD	GUILBAUD - SCI JLN GUILBAUD	1470		17 640,00	20210331_005_7.4.4
31/05/2021	MACHECOUL - SEIGLERIE 2	SCI ROBARD - OIC	5942		245 555,84	20210331_006_7.4.4
25/10/2021	ST MARS DE COUTAIS	GAUDIN - SCI LA PROJECTIVE	933		18 660,00	20210219_002_7.4.4
29/10/2021	LA MARNE	ACQUISITION TESSEYDRE	63 060	37 836,00		20210224_030_3.1.1
15/11/2021	LA MARNE	ORS - SCI DU GRAND MOULIN	5000		100 000,00	20210707_104_7.4.4
19/11/2021	LA MARNE	ACQUISITION COMMUNE	4 680	2 808,00		20210126_016_3.1.1 et 20210908_009_7.4.4
		<b>TOTAL 2021</b>	<b>89469</b>	<b>40 644,00</b>	<b>528 525,84</b>	
CESSIONS ET ACQUISITIONS DELIBEREES EN 2021						
DATE	ZONE	ENTREPRISE		ACQUISITIONS	CESSIONS	
13/01/2021	LEGE NORD	SCI MIS ( MONTASSIER JULIEN)	1078		16 170,00	20210113_001_7.4.4
26/01/2021	LA MARNE	COMMUNE DE LA MARNE	4680	2 808,00		20210126_016_3.1.1 et 20210908_009_7.4.4
19/02/2021	ST MARS DES COUETIS	SCI LA PROJECTIVE (GAUDIN KEVIN)	933		18 660,00	20210219_002_7.4.4
19/02/2021	CORCOUE SUR LOGNE	SCI OTELLO (CHOBLET JULIEN)	1000		15 000,00	20210219_003_7.4.4
19/02/2021	CORCOUE SUR LOGNE	SCI IMMOMANDIN (MME MANDIN)	1277		19 155,00	20210219_004_7.4.4
24/02/2021	LA MARNE	MME TESSEYDRE ET CONSORTS	63060	37 836,00		20210224_030_3.1.1
17/03/2021	LEGE NORD	SCI JLN GUILBAUD (GUILBAUD NICOLAS)	1470		17 603,00	20210331_005_7.4.4
17/03/2021	MACHECOUL - SAINT-MEME	SCI ROBARD - ACHAT CREDIT BAIL	5942		245 555,84	20210331_006_7.4.4
26/05/2021	LEGE NORD	SCI LES VISITANDINES (SUPER U PASQUIER)	7321		109 815,00	20210526_088_7.4.4
07/07/2021	LEGE NORD	SCI 2CBS (TAXI CHARRIER)	939		14 085,00	20210707_102_7.4.4
07/07/2021	ST MEME LE TENU	SCI BELOCEAN (GIRAudeau ANTOINE)	1446		26 028,00	20210707_103_7.4.4
07/07/2021	LA MARNE	SCI DU GRAND MOULIN (ORS)	5000		100 000,00	20210707_104_7.4.4
08/09/2021	ST ETIENNE DE MER MORTE	SCI GET (GENAUDEAU ERIC)	2530		45 540,00	20210908_008_7.4.4
01/12/2021	MACHECOUL - SAINT-MEME	SAS MACHECOUL 44 ( CHAMPION)	4371		87 420,00	20211201_011_7.4.4
		<b>TOTAL 2021</b>	<b>101047</b>	<b>40 644,00</b>	<b>715 031,84</b>	

Ce bilan est présenté pour information aux élus communautaires et montrer la bonne dynamique sur le territoire communautaire. L'harmonisation des prix de cession des terrains devra faire l'objet d'une réflexion.

### La Marne – Extension 2 : avenant CHARIER TP

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités du Grand Moulin à La Marne, des travaux supplémentaires sont nécessaires, notamment la modification sur le raccordement eaux usées, le rabattement de la nappe, l'ajout de réseaux et des travaux sur la voirie communale. Le montant de ces travaux à réaliser s'élève à 25 988.90 euros HT.

L'avenant représentant plus de 5 % du marché, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à conclure ledit avenant.

 **Décision : Adopté à l'unanimité**

### Bilan formation soudure

A la demande de STIMY, entreprise de soudure de Paulx, une formation a été réalisée au lycée Louis Armand de Machecoul – Saint-Même, avec le GRETA, l'appui de Pôle emploi et de la cellule Méthode de Recrutement par Simulation, la mission locale du Pays de Retz et l'OPCO2i (financeur de la branche). Cette formation s'est déroulée du 22 novembre 2021 au 17 février 2022.

Durée de la formation : 399 heures dont 259 heures en centre et 140 heures en entreprise par groupe de 4. Initialement, cette formation a été mise en place pour 10 personnes, mais les difficultés de recrutement sont bien présentes sur le territoire.

8 stagiaires ont terminé la formation en intégralité. Des contrats longs et/ou contrats de professionnalisation ont été proposés : **2 CDI ET 2 CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION**

Un CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie – niveau 3 du CEC) soudeur industriel est proposé à compter du 14 mars jusqu'au 16 décembre 2022 par le GRETA au lycée Louis Armand de Machecoul – Saint-Même.

Formation en alternance : 350 heures en centre et 24 à 26 semaines en entreprise (35 heures hebdomadaires) C'est une certification reconnue par les professionnels de la branche métallurgie et cette formation est ouverte aux salariés d'entreprise, demandeurs d'emploi, intérimaires...



**FORMATION EN ALTERNANCE**

**Le métier de soudeur recrute, formez-vous près de chez vous**

Le GRETA-CFA Loire-Atlantique, en partenariat avec le lycée Louis Armand de Machecoul, met en place une formation certifiante, reconnue par la branche métallurgie, le

**CQPM SOUDEUR INDUSTRIEL**

**Formation en alternance de niveau 3**

DATES DE FORMATION : Du 14 mars au 16 décembre 2022

LIEU DE FORMATION : GRETA-CFA Loire-Atlantique Lycée Louis Armand - Machecoul

**Candidats, recruteurs, contactez-nous !**

+ D'INFOS AU 02 40 92 99 95

ou par mail [nathalie.hobe@ac-nantes.fr](mailto:nathalie.hobe@ac-nantes.fr)



## Foire Expo du Pays de Retz

La Foire Expo du Pays de Retz se déroulera du vendredi 25 au dimanche 27 mars 2022. La communauté de communes et l'office de tourisme disposeront d'un stand d'environ 20 m<sup>2</sup>.

Les aquarelles de Mme CLENET et photothèques du territoire embelliront le stand. Une animation type validation de compost pourrait être présentée par le service environnement, des jeux concours et billets seront à gagner par le biais de l'Office de Tourisme.

Des publications, calendrier de collecte des OM, guide des producteurs locaux, cartes touristiques seront mis à la disposition du public.

Des permanences vont être mises en place, de 10h à 19h, pour les 3 jours, à raison de créneaux de 2h15. Elles seront assurées par 1 agent, 1 élu.e et 1 personne de l'office de tourisme



## IV- INFORMATIONS DIVERSES

### Centre de Vaccination

#### **Le Centre a fermé ses portes le 19 février 2022**

En 10 mois, 52 371 injections ont été réalisées, soit :

20 095 premières doses

18 813 secondes doses

13 463 troisièmes doses

Madame GLASS remercie les professionnels de santé, bénévoles et agents de Sud Retz Atlantique et de Machecoul-Saint-Même qui ont permis le bon fonctionnement du centre.

### Décisions du Président

Date	N° décision	N° Nomenclature	Objet
15.12.2021	2021-038	1.4.1	<p>Une convention est signée avec la Société des Historiens du Pays de Retz, représentée par M. Maurice BARIL, Président, dans le cadre d'un projet à destination des élèves du cycle 2 scolarisés sur le territoire intercommunal intitulé « Regards sur le Patrimoine ». Ce projet de coconstruire une action de sensibilisation au patrimoine local sur une journée s'inscrit dans l'axe 3 du Projet Culturel de Territoire de la CCSRA : « Education Artistique et Culturelle ».</p> <p>La Communauté de communes Sud Retz Atlantique percevant, en tant que maître d'ouvrage, des aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, s'engage à reverser, au titre de l'année 2021, la subvention de 2 000 € dans son entièreté à la Société des Historiens du Pays de Retz.</p>
03.01.2022	2022-001	1.4.1	<p>Un contrat d'entretien et d'approvisionnement exclusif relatif aux 2 fontaines à eau installées à l'Espace Aquatique l'Océane sis à MACHECOUL-SAINT-MEME, « parc de la Rabine » est conclu avec la Société O PLUS « 46 Le Norestier – La Chapelle Basse Mer » à DIVATTE SUR LOIRE (44450), pour un montant annuel de 70,00 euros Hors Taxes par appareil.</p> <p>Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, reconductible par période d'un an avec une durée maximale de trois ans.</p>
03.01.2022	2022-002	1.4.1	<p>Un contrat d'entretien et d'approvisionnement exclusif relatif aux 3 fontaines à eau installées aux Services Techniques sis à MACHECOUL-SAINT-MEME, « 9 rue Ampère » est conclu avec la Société O PLUS « 46 Le Norestier – La Chapelle Basse</p>

			<p>Mer » à DIVATTE SUR LOIRE (44450), pour un montant annuel de 70,00 euros Hors Taxes par appareil.</p> <p>Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, reconductible par période d'un an avec une durée maximale de trois ans.</p> <p>Un contrat d'entretien et d'approvisionnement exclusif relatif à la fontaine à eau installée à la Maison de l'Intercommunalité « ZI La Seiglerie 3 - 2 rue Galilée » à MACHECOUL-SAINT-MEME est conclu avec la Société O PLUS « 46 Le Norestier – La Chapelle Basse Mer » à DIVATTE SUR LOIRE (44450), pour un montant annuel de 70,00 euros Hors Taxes par appareil.</p> <p>Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, reconductible par période d'un an avec une durée maximale de trois ans.</p>
03.01.2022	2022-003	1.4.1	<p>Un contrat d'entretien et d'approvisionnement exclusif relatif à la fontaine à eau installée à la Maison de l'Intercommunalité « ZI La Seiglerie 3 - 2 rue Galilée » à MACHECOUL-SAINT-MEME est conclu avec la Société O PLUS « 46 Le Norestier – La Chapelle Basse Mer » à DIVATTE SUR LOIRE (44450), pour un montant annuel de 70,00 euros Hors Taxes par appareil.</p> <p>Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, reconductible par période d'un an avec une durée maximale de trois ans.</p>
03.01.2022	2022.004	1.4.1	<p>Un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) pour la gestion de proximité des biodéchets est établi pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022 est signé avec le Centre d'Animation en Pays de Logne</p> <p>Il concerne les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le compostage individuel des biodéchets</li> <li>- Développer la valorisation des biodéchets issus de lieux collectifs – assistance à la CCSRA dans les projets de compostage partagé</li> <li>- Développer la valorisation des biodéchets issus de lieux collectifs – assistance à la CCSRA dans les projets de compostage collectifs ou a sein des établissements recevant du public.</li> </ul> <p>Le coût total du projet est de 11 985 € (coût journée : 510 €). La participation sera versée en 2 fois (50 % à la signature de ladite convention, 50 % en juillet 2022 sur présentation du bilan final des actions réalisées).</p>
20.01.2022	2022-005	1.4.1	<p>Une proposition de contrat relative au droit d'usage des services transferts sécurisés – marchés sécurisés est conclu avec la société ATLINE SERVICES, sise 4 avenue Recteur Poincaré à PARIS (75016), représenté par Monsieur Philippe PIVRON. Ce contrat est signé pour une première période contractuelle ferme allant jusqu'au 31 décembre 2022 reconductible tacitement au-delà de la première période pour une nouvelle période contractuelle d'une année civile entière. La date de fin du contrat est le 31.12.2024</p> <p>La société ATLINE SERVICES concède à la CCSRA le droit de faire usage des services mis à sa disposition pour les modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actes : télétransmission des actes au contrôle de légalité</li> <li>- Parapheur sécurisé : automatisation des chaînes de Visa-Signature</li> <li>- Services marchés sécurisés : dématérialisation des procédures des marchés publics.</li> </ul> <p>Le montant de la prestation s'élèvera à 1 491,00 € HT en 2022. Au-delà, les prix unitaires du droit d'usage sont révisables sur la base d'une augmentation annuelle maximale de 3 %.</p>
20.01.2022	2022-006	1.1.8	<p>Suite aux évolutions du projet, des prestations complémentaires sont nécessaires sur la déchetterie de Legé : un audit de la déchetterie pour identification des points de non-conformité, une mission VRD possible et un accompagnement à la procédure IPCE.</p> <p>Un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre est conclu avec l'entreprise SETEC ÉNERGIE ENVIRONNEMENT sise « L'acropole – 1 allée Baco » à NANTES (44000) pour un montant de + 11 625 € Hors Taxes, portant le nouveau montant du marché à 80 980,96 € HT au lieu de 69 355,96 € HT.</p>

25.01.2022	2022-007	1.4.1	Une convention d'occupation du domaine public (parcelle cadastrée Section AC – n° 37 à LEGE) est conclue avec la SAS TOTEM France pour une durée de 9 ans à compter du 1 <sup>er</sup> février 2022, moyennant une redevance annuelle de 2 400 Euros à échoir avec une valorisation d'1 (un) % à date d'échéance.
04.02.2022	2022-008	1.1.10	Suite aux évolutions du projet, une mission complémentaire pour la faisabilité de la création d'une déchèterie, d'un centre de transfert et d'une base logistique sur un terrain de la Seiglerie 3 à Machecoul – Saint-Même est confiée à SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT sise « L'Acropole, 1 Allée de Baco » à NANTES (44000)  Le coût de la mission s'élève à 6 525 € HT. Les réunions supplémentaires pourront être réalisées selon nécessité (COTEC : 375 € HT, COPIL : 750 € HT).
21.02.2022	2022.009	1.1.10	La proposition technique et financière présentée par la Société SICAA Etudes sise « 12 Bd de la Vie », Belleville sur Vie, 85170 BELLEVIGNY est acceptée. Destinée à mettre à jour les études « code de l'environnement » et notamment le dossier Loi sur l'Eau dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'Activité des Couëtis à SAINT MARS DE COUTAIS (Tranches 1, 2 et 3). Le montant de la prestation s'élèvera à : - 8 680 € HT pour la régularisation Autorisation Loi sur l'Eau, - 840 € HT pour le suivi de l'instruction. Les prestations optionnelles seront retenues si nécessaire : - 1 120 € HT pour la préparation et la participation à la réunion publique - 280 € pour toute réunion supplémentaire - 1 400 € HT pour recherche de site(s) de compensation autre que celui déjà défini - 280 € HT pour visite complémentaire de terrain.

La séance est levée à 22 heures

Le Président,  
**Laurent ROBIN**

Le Secrétaire,  
**Yves BATARD**